

Objet : Arrêté de circulation – rue des Saulniers -

Le Maire de la commune de Louvigné-de-Bais,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 7 août 2026 de l'entreprise **CONSTRUCTEL** représenté par Monsieur SOUSA Bruno – 3 rue des Cruchets – ZA de la Barricade – 22 170 PLERNEUF, qui souhaite effectuer des travaux de dépose de poteaux télécom ;

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu rue des Saulniers à partir du 24/08/2026 pour une durée de 15 jours,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront perturbées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Dans le cadre des travaux nommés ci-dessus, un empiètement sur chaussée sera effectué rue des Saulniers à partir **du lundi 24 août jusqu'au lundi 7 septembre 2026 inclus**. Les travaux auront lieu en journée entre 09h00 et 17h00.

ARTICLE 2 : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis aux restrictions suivantes :

- Rétrécissement de la voie,
- Circulation alternée par panneaux AK5, B15 et C18,
- Cônes de Lubeck
- Stationnement et dépassement interdit à tous véhicules légers et poids lourds à l'endroit du chantier.
- Vitesse limitée à 30 km/h

ARTICLE 3 : La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Fait à Louvigné de Bais,
Le 11 août 2026,



Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Joseph JEULAND

